



PRÉFÈTE DE LA MAYENNE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction de la citoyenneté
Bureau de la réglementation générale
et des élections

BASSIN DE LA MAINE - RIVIÈRE LA MAYENNE

AVIS A LA BATELLERIE

Le responsable de la police de la navigation ;

Vu le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure ;

Vu le décret du 13 janvier 2023 portant nomination de la préfète de la Mayenne, Marie-Aimée GASPARI ;

Vu l'arrêté ministériel du 28 juin 2013 portant règlement général de police de la navigation intérieure, modifié par l'arrêté ministériel du 31 décembre 2015 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 9 février 2017 portant règlement particulier de police de la navigation sur les rivières la Maine, la Mayenne, la Vieille Maine, l'Oudon et la Sarthe dans les départements de Maine-et-Loire, de la Mayenne et de la Sarthe ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 décembre 2024 portant délégation de signature à Mme Christèle TILY, directrice de la citoyenneté, à Mesdames et Monsieur les chefs de bureau de la direction de la citoyenneté ;

Considérant que l'organisation de l'épreuve cycliste du Tour de France 2025, ainsi que le tir du feu d'artifice sur la commune de Laval, se déroulant le 12 juillet 2025, nécessite des mesures de sécurité portant sur la réglementation de la circulation et du stationnement des bateaux ;

Informe les usagers de la voie d'eau des dispositions suivantes :

- **par mesure de sécurité, la navigation fluviale sera interrompue dans le bief de Laval, entre la Halte Fluviale et l'embarcadère du bateau *Vallis Guidonis* et dans le bief d'Avesnières entre le *Bateau-Lavoir* et le *Pont-Vieux*, le 12 juillet 2025 de 9h30 à minuit ;**
- **pendant cette même période, le stationnement et l'amarrage de toutes embarcations seront interdits sur cette même section, et dans tous les cas, à l'intérieur du périmètre de sécurité défini par la réglementation ;**
- **à l'issue du feu d'artifice, la voie d'eau devra être débarrassée de tout matériel nécessaire à sa bonne organisation (pontons, corps morts, etc.).**

A Laval, le 11 JUIN 2025

Pour la préfète et par délégation,
La directrice de la citoyenneté

Christèle TILY